

Code de vie et Informations pertinentes

I. Code de vie

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ de votre enfant dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour (sorties extérieures incluses).

Attentes générales

L'enfant doit :

- être pris en charge par les intervenants dès son arrivée; le parent doit s'en assurer avant de quitter ;
- être de bonne humeur et s'engager à participer activement aux activités ;
- être en présence d'un animateur en permanence ;
- être autorisé à quitter seul à la fin de la journée ;
- être autorisé, par permission écrite, de quitter plus tôt ;
- être autorisé à quitter avec des personnes autres que les parents ;
- laisser ses effets personnels tels que téléphone cellulaire, lecteur MP3, jeux vidéo, toutou, etc. à la maison (nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés) ;
- laisser son vélo sur le stationnement. L'utilisation du vélo est interdite pendant le camp de jour ;
- apporter un lunch constitué d'aliments sains (chaud = thermos);
- porter des vêtements adaptés à la pratique d'activités sportives ;

Respect des personnes et des biens

L'enfant doit :

- démontrer du respect envers toutes les personnes présentes au camp ; employer un langage poli et respectueux ;
- éviter d'endommager le matériel mis à sa disposition; tout bris de matériel causé par l'enfant sera à la charge des parents ;
- être attentif aux interventions des animateurs et agir en conséquence ;
- éviter toute forme de violence ;
- éviter de laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;

➤ participer au maintien des lieux en état de propreté et en bon état.

Mesures disciplinaires pouvant être appliquées :

- 1- Avertissements verbaux adressés à l'enfant.
- 2- Retrait temporaire de l'enfant des activités.
- 3- Avertissements écrits ou verbaux adressés aux parents (lettre, conversation, téléphonique ou rencontre).
- 4- Suspension des activités ou des sorties (aucun remboursement pour la journée de suspension).
- 5- Expulsion de l'enfant du camp de jour pour l'été.

Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et non pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi les étapes 1 à 4 peuvent être omises selon la situation.

Chaque cas sera évalué en fonction de la collaboration des parents, de la gravité et de la fréquence du comportement de l'enfant. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers une animatrice, etc.). Prenez note qu'il n'y aura aucun remboursement pour les journées de renvoi. Nous comptons sur votre appui pour que chaque jeune puisse profiter au maximum de son été, en toute sécurité et dans le respect.

II. Informations pertinentes

De l'information supplémentaire sera transmise aux parents plus tard, tel que :

- La composition de l'équipe d'animation
- Les moyens de communiquer avec la ou le coordonnateur/trice du camp
- Le coût et la réservation du chandail du camp
- Le coût et le calendrier des sorties prévues
- Des directives supplémentaires, s'il y a lieu
- L'accès au groupe privé du camp de jour
- Et toute autre information.

Certaines de ces informations ne sont pas connues pour le moment. Mais, soyez assurés que nous aviserons les parents dès que l'information est connue.

III. Quoi apporter ou à proscrire

Nous demandons que tous les éléments suivants soient identifiés au nom de votre enfant. Votre enfant doit avoir tout le matériel nécessaire demandé par le camp de jour à tous les jours dans son sac à dos.

Dans le sac à dos...

- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Casquette ou chapeau
- Vêtement de rechange adapté pour le camp
- 2 sacs de plastique (pour les vêtements humides)
- Chandail chaud
- Vêtements imperméables et bottes de pluie (lors des journées pluvieuses)
- Crème solaire
- Chasse-moustique

Sur soi...

- Souliers fermés (pas de sandales ou de gougounes)
- Vêtements confortables et adaptés qui doivent permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités (Ex. : s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.).

Dans la boîte à lunch...

- Deux bouteilles ou gourdes d'eau froide (dont une congelée pouvant servir de « Ice-Pack »)
- Lunch froid ou thermos
- Deux collations
- « Ice-Pack »

Prévoyez des repas sains et des collations santé (fruits, fromage, légumes, jus...) par jour.

Des repas froids sont souhaités, ou l'utilisation de thermos pour les repas chauds, car il n'y aura pas de micro-ondes.

Il est strictement **INTERDIT** de mettre dans la boîte à lunch de votre enfant :

* Des arachides

* Des noix

Ces aliments ne seront pas tolérés et votre enfant ne pourra pas les manger pour des raisons évidentes d'allergies.

*Au début du camp de jour, vous pourriez recevoir une communication pour d'autres restrictions alimentaires.

Enfin, nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant n'apporte aucun effet personnel ou de valeur au camp, à moins que l'équipe d'animation autorise (une communication vous sera envoyée à cet effet). Le camp de jour ne peut être tenu responsable en cas de perte, de bris ou de vol. De plus, la circulation d'objets personnels non autorisés pourrait entraîner leur confiscation immédiate par le personnel d'animation.

MERCI D'IDENTIFIER TOUT LE MATÉRIEL DE VOTRE ENFANT AFIN DE NOUS AIDER À RETROUVER LES PROPRIÉTAIRES DES OBJETS ÉGARÉS